

# Communauté de Communes du SUD ARTOIS

## Délibération 2017 - 132 du 26 septembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le mardi 26 septembre à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut à BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été régulièrement faite le 18 septembre 2017 et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'Intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés : Mmes C. DUMORTIER - J LECERF - D. LEVESQUE – V. HERMANT – N. BOUBET - F. LETURCQ – M. GORGUET.

MM. G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – J. MAURER – B. CAILLE - C. TABARY – J.N. MENAGE – M. REBOUT – D. TABARY – F. DIART - L. ANTINORI – J L TABARY - G. TRANNIN – J. VASSEUR – M. POUILLAUDE – J. DESCAMPS.

M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par à B. SEGERS,  
M. B. CAILLE, absent et excusé, a été suppléé par à Mme G. THUEUX,  
M J L TABARY, absent et excusé a été suppléé par M F DERUE,  
M B HIEZ, absent et excusé a été suppléé par M Ch DESCAMPS,  
M. D. DELEPLACE, absent et excusé, a été suppléé par à M. D. PORET,  
M. M. POUILLAUDE, absent et excusé a été suppléé par Mr J.P. LEBRET,

Mme C DUMORTIER, absente et excusée, a donné pouvoir à M Y. BONNERRE,  
Mme J. LECERF, absente et excusée, a donné pouvoir à M E. LEFEBVRE,  
Mme D. LEVESQUE, absente et excusée, a donné pouvoir à Mme C. MEGRET,  
Mme N. BOUBET, absente et excusée a donné pouvoir à M G. DUE,  
Mr J MAURER, absent et excusé, a donné pouvoir à M J.J. COTTEL,  
M. M. REBOUT, absent et excusé, a donné pouvoir à M. M. GUIDEZ,

### Objet : Musée Jean et Denis LETAILLE – Gratuité pour certains événements.

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au conseil de communauté le fonctionnement du Musée Jean et Denise LETAILLE et notamment la billetterie mise en place à l'attention des usagers fréquentant le musée.

Monsieur le Président propose au conseil de communauté de retenir le principe d'une ouverture avec complète gratuité à l'occasion certains événements récurrents de l'année à savoir les journées européennes du patrimoine, les célébrations de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale chaque 11 novembre et de l'Anzacs Day chaque 25 avril et de modifier en conséquence le règlement du musée.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents et représentés :

- d'approuver la modification tarifaire apportée au règlement du musée Jean et Denise LETAILLE concernant la gratuité accordée à l'occasion des célébrations de l'armistice de la 1<sup>ère</sup> guerre mondiale le 11 novembre, de l'Anzacs Day le 25 avril et des journées européennes du patrimoine.
- de prendre toutes mesures pour appliquer cette modification tarifaire à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire les jour, mois et an que susdits.

Pour extrait conforme.

*Certifié et rendu exécutoire par affichage*

Le Président,

le 26 septembre 2017 et transmission  
en Préfecture le 26 septembre 2017.

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL



**2017-132 du 26/09/2017**

Musée LETAILLE- Gratuité.



PREFECTURE DU PAS DE CALAIS

20 OCT. 2017

ARRIVÉE